

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 AVRIL 2026
POUVOIR

À adresser au membre de votre choix. Chaque adhérent disposant d'une voix, les couples souhaitant donner leurs deux pouvoirs doivent faire figurer leurs deux noms et apposer leurs deux signatures.

Je soussigné(e), nous soussignés (en lettres capitales, nom et prénom)

M

Mme

Demeurant

Membre(s) de la Société des Amis des Musées de Dijon et à jour de ma (notre) cotisation, donne (donnons) pouvoir à (il est indispensable d'indiquer un nom sous peine de nullité)

.....

lui(-elle) même à jour de sa cotisation, pour me (nous) représenter à l'Assemblée générale du 7 avril 2026 et voter en mon (notre) nom selon l'ordre du jour annoncé.

Avis important

Vous pouvez autoriser le bénéficiaire du pouvoir à le transmettre à un autre adhérent en cochant la case oui ci-dessous.

J'autorise, (nous autorisons) le transfert de mon (nos) pouvoir(s)

oui

non

L'autorisation de transmettre vous permet de vous assurer que votre (vos) pouvoir(s) pourra (pourront) être utilisé(s) même si le bénéficiaire que vous avez désigné en détient déjà 10, limite fixée par les statuts.

A, le

Date et signature(s) (précédée de la mention « bon pour pouvoir »)

Pour les couples, les deux signatures et mentions sont indispensables.